

DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 12 décembre 2025

Le 17 décembre 2025 (changement d'heure)

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 25 (dont 14 en visioconférence*)

Votants : 27 (dont 2 pouvoirs)

▪ Dont pour : 27

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Corine
LACASCADE-CLOTILDE

Délibération n°2025.12.10/775

**Actualisation du plan de financement
de la tranche 3
(construction et équipement d'une
pépinière d'entreprises innovantes
en agro-transformation) de
« l'Agropark Caraïbes Excellence »**

Rapporteur

M. Jean-Luc CELIGNY

Vice-président de la commission
développement territorial

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 14 JAN. 2026

- publication sur le site internet
ou notification, le :

14 JAN. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10^{ème} séance de l'année

Séance du 19 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 19 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence initialement convoqué à 11 heures 00 minutes par convocation en date du 12 décembre 2025, s'est réuni à 09 heures 30 minutes conformément à la lettre de convocation datée du 17 décembre 2025, à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 25 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL* (2^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOH DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : M. Georges DAUBIN*

Autre conseiller communautaire : M. Fred EUSTACHE

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

Autres conseillers communautaires : M. Fulbert HENRY à M. William SURDIN
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à Mme Renée-George NABAJOH DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents excusés : 14

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : M. Fabert MICHELY

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président) sorti momentanément- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) pouvoir à M. Côte Philibert MOUEZA

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Marie-Camille MOUNIEN (pouvoir à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS)- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Côte Philibert MOUEZA

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Autre membre du bureau : Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE- Mme Nadège THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DICTAJ/BRA du 10 mai 2013 modifié, portant création de l'établissement public foncier (EPF) de Guadeloupe ;
- VU la délibération 16-007 du Conseil d'administration de l'EPF de Guadeloupe du 23 mars 2016 autorisant l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n°99 pour le compte de CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2018.07.03/550 du conseil communautaire de CAP Excellence en date du 13 juillet 2018 portant sur l'aménagement de « l'Agropark Caraïbes Excellence » et l'approbation de son plan de financement ;
- VU la délibération n°2019.01.02/622 du conseil communautaire du 27 février 2019 modifiant la délibération n°2018.07.03/549 du 13 juillet 2018 approuvant l'acquisition de la parcelle AD n°99 sise à « Perrin » aux Aymes sur laquelle sera implantée « l'Agropark Caraïbes Excellence » ;
- VU la délibération n°2019.02.01/623 du conseil communautaire du 27 février 2019 relative à l'aménagement et portant approbation du plan de financement de « l'Agropark Caraïbes Excellence » (Modification) ;
- VU la délibération n°2019.04.03/648 du conseil communautaire du 15 avril 2019 relative à la réactualisation du plan de financement global de « l'Agropark Caraïbes Excellence » ;
- VU la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant installation des membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.12.07/101 du conseil communautaire du 18 décembre 2020 sur la réactualisation du plan de financement suite à la prospection de nouvelles subventions pour la construction et l'équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation de l'Agropark Caraïbes Excellence ;
- VU la délibération n°2022.03.01/274 du conseil communautaire du 25 mars 2022 sur l'acquisition de machines complémentaires pour la pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation de l'Agropark Caraïbes Excellence ;

- VU la délibération n°2022.04.02/287 du conseil communautaire du 8 avril 2022 sur le plan de financement de l'opération d'aménagement général de la zone d'activité d'agro-transformation de l'Agropark Caraïbes Excellence ;
- VU la délibération n°2023.06.04/444 du conseil communautaire du 23 juin 2023 sur l'approbation de la convention transactionnelle pour la « prise en charge des surcoûts » par CAP Excellence de la hausse exceptionnelle du coût des matériaux pour la construction du pôle d'agro-transformation de l'Agropark Caraïbes Excellence ;
- VU la délibération n°2024.03.01/511 du conseil communautaire du 13 mars 2024 sur l'actualisation du plan de financement de la tranche 3 (construction et équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation de l'Agropark Caraïbes Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du président ;

Le programme de l'Agropark Caraïbes Excellence porté par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a pour objectif de mettre en place plusieurs équipements dédiés à la structuration du secteur de l'agro-transformation.

Les 1^{ers} équipements en phase travaux concernent les tranches 1 et 3 comme suit :

- Tranche 1 : Aménagement global du parc qui comprend un **parc d'activités** qui permettra à 9 entreprises d'installer leurs unités de production sur des parcelles viabilisées au cœur d'une zone stratégique.
- Tranche 3 : Construction d'une **pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation** qui permettra à 14 agrotransformateurs d'occuper des ateliers équipés de machines spécialisées.

La livraison est prévue au 1^{er} trimestre 2026. Ces équipements sont financés par CAP Excellence et par les différentes institutions publiques majeures de l'île.

Concernant la tranche 3, la délibération n°2024.03.01/511 du 13/03/2024 relative au plan de financement actualisé de la pépinière d'entreprises s'élève à 15.667.820 € avec un financement principal du FEDER à hauteur de 9.000.000 € sur le PO 2021-2027.

La présente délibération fait état d'un plan de financement réactualisé qui tient compte de plusieurs facteurs :

1- La non prise en compte dans l'instruction du dossier par le FEDER de la totalité du coût de la construction.

En effet, l'avenant n°1 en date du 23/6/2023 introduisant une actualisation des coûts des travaux pour un montant de 2.240.259,40 € TTC (2.064.755,39 € HT) n'a pas été intégré.

Le FEDER a donné un accord de principe pour l'octroi d'une subvention de 6.834.615,40 €. La présente délibération permettra à l'autorité de gestion de produire la convention.

2- Des contraintes en termes de délai.

La fin du chantier est prévue au 1^{er} trimestre 2026. Le conventionnement doit impérativement être fait avant la réception de l'ouvrage afin d'intégrer l'ensemble des factures émises depuis 2021 sur cette opération.

3- Un taux de participation du FEDER ajusté

Compte tenu du taux de participation des autres co-financeurs, le taux de participation du FEDER est ramené à 43,62 % au lieu de 57,44% (plan de financement du 13 mars 2024).

Sur la base des éléments précités, la présente délibération soumise à validation du Conseil communautaire fait état d'un nouveau plan de financement de la tranche 3 comme suit :

- Le total général des dépenses de la pépinière d'entreprises demeure inchangé ;
- La participation des co-financeurs (hors FEDER) est stable ;
- La participation du FEDER dans le financement de l'opération s'élève à 6.834.615 € (43,62%) ;
- L'apport en fonds propres de CAP Excellence passe de 2.576.680 € (16,47%) à 4.742.065 € (30,27%).

La présente délibération fait état de l'actualisation du plan de financement de la tranche 3 (construction d'une pépinière d'entreprises en agro-transformation) du projet de l'Agropark Caraïbes Excellence.

Considérant l'avis favorable de la commission développement territorial du 9 décembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable la commission affaires financières du 15 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 - D'approuver la mise à jour du plan de financement de la Tranche 3 : Construction et équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation (pôle de production agroalimentaire locale) de l'Agropark Caraïbes Excellence comme suit :

POSTES DE DEPENSES	Financement au 13/03/2024	Nouveau plan de financement
CONSTRUCTION BATIMENT	11 017 624 €	11 017 624 €
EQUIPEMENT MACHINES	1 400 000 €	1 400 000 €
MACHINES COMPLEMENTAIRES	1 121 966 €	1 121 966 €
FONCIER VIABILISE	621 528 €	621 528 €
MAITRISE D'ŒUVRE	612 482 €	612 482 €
REMUNERATION MANDATAIRE	680 295 €	680 295 €
FRAIS DIVERS	100 000 €	100 000 €
ETUDES DE FAISABILITE	113 925 €	113 925 €
TOTAL GENERAL DEPENSES	15 667 820 €	15 667 820 €

POSTES DE RECETTES	Financement au 13/03/2024	Nouveau plan de financement
APPORT EN FONDS PROPRES	2 576 680,00 €	4 742 065 €
FEDER PO 2021-2027	9 000 000,00 €	6 834 615 €
BOP 123 CCT n°2-2019	2 000 000,00 €	2 000 000 €
CCT 2024-2027	1 000 000,00 €	1 000 000 €
CONSEIL REGIONAL	700 000,00 €	700 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	300 000,00 €	300 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	91 140,00 €	91 140 €
TOTAL GENERAL RECETTES	15 667 820 €	15 667 820 €

ARTICLE 2 - Que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2024.03.01/511 du conseil communautaire du 13 mars 2024 portant sur l'actualisation du plan de financement de la tranche 3 de l'Agropark Caraïbes Excellence : construction et équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation.

ARTICLE 3 - D'autoriser le président de CAP Excellence à signer les conventions de financement afférentes à cette opération.

ARTICLE 4 - D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 - Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026

Le président de séance

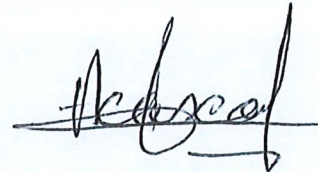
Le président



Eric JALTON

La secrétaire de séance

La 12^{ème} vice-présidente



Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 14 JAN. 2026

